

# ACCUEIL DE LOISIRS - SAINT-JUNIEN LE CHÂTELARD

05 55 02 10 21 - [lechatelard@saint-junien.fr](mailto:lechatelard@saint-junien.fr)

 [www.saint-junien.fr](http://www.saint-junien.fr)

 Villedesaintjunien & Accueils de loisirs - Ville de Saint-Junien 

 Application Saint-Junien



## Vos interlocuteurs



Agathe Lathière



Dimitri Santrot



L'accueil de loisirs accueille tous les enfants de 3 à 15 ans.

Les activités sont adaptées aux enfants sans planning pré-établi.

## Tarifs

	Quotient familial mensuel	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée complète
Saint-Junien et Communauté de Communes	0€ à 500€	5.52€	3.68€	9.20€
	500.01€ à 849.99€	6.12€	4.08€	10.20€
	850€ à 1199.99€	6.72€	4.48€	11.20€
	1200€ et plus	7.32€	4.88€	12.20€
Communes extérieures	0€ à 500€	8.28€	5.52€	13.80€
	500.01€ à 849.99€	9.18€	6.12€	15.30€
	850€ à 1199.99€	10.08€	6.72€	16.80€
	1200€ et plus	10.98€	7.32€	18.30€

**RÈGLEMENT** : Les factures sont effectuées à l'accueil de loisirs à la fin du trimestre et sont envoyées aux familles par la trésorerie de Saint-Junien qui enregistre les paiements (possibilité de payer par CESU et TIPI).

Inscriptions  
(par mail ou téléphone)

## Tous les dossiers doivent être constitués à l'ALSH et remis à jour régulièrement

Il est indispensable que les enfants soient inscrits préalablement à leur venue car la capacité d'accueil de l'accueil de loisirs du Châtelard est réglementairement limitée. Les enfants qui prennent le bus doivent aussi être inscrits.

Chaque absence non justifiée au moins une semaine en avance sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical)

Lors de l'inscription, le règlement intérieur et le projet pédagogique seront remis aux familles. N'hésitez pas à poser des questions.

### **Veillez vous munir des documents suivants :**

- Certificat médical de non contagion (vaccins à jour - aptitude à la vie en collectivité) et de non contre indication à la pratique d'activités physiques
- Photocopie des vaccinations
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile
- Passeport vacances jeunes CAF de l'année en cours
- Photo de l'enfant



## Horaires d'accueil

**Mercredis**

**Vacances scolaires**

### 1/2 journée sans repas

14h00 - 17h00

sauf été  
9h00 - 12h00  
ou  
14h00 - 17h00

### 1/2 journée avec repas

12h00 - 17h00

sauf été  
9h00 - 14h00  
ou  
12h00 - 17h00

### Journée complète

9h00 - 17h00

### Garderie

17h00 - 18h30

7h30 - 9h00  
et  
17h00 - 18h30



**Transport en bus**  
sauf petites vacances

LIEUX DE RAMASSAGE	Matin	Soir
Champ de foire	8h20	17h35
Chantemerle	8h23	17h38
Fayolas	8h28	17h43
Croisement Baptiste-Marcet	8h30	17h45
19 Av Jean-Jaures	8h32	17h46
Cachin	8h35	17h47
Glane	8h40	17h55
Ecole Joliot-Curie	8h45	18h00
Palais des sports	8h50	18h02
Rue Junien Rigaud	8h53	18h05
Bellevue de Glane	8h55	18h07
Le stade	8h57	17h33
Caserne pompiers	8h58	17h32
Accueil de loisirs	9h00	17h30